



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 novembre 2018
concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de.....	174 821.93 €
+ Intégration de l'excédent de fonctionnement de l'OTSR.....	3 064.73 €
- un déficit cumulé de fonctionnement de.....	0 €
- un excédent cumulé d'investissement de.....	15 281.92 €
+ Intégration de l'excédent d'investissement de l'OTSR.....	7 115.38 €
- un déficit cumulé d'investissement.....	0 €
- un solde positif de restes à réaliser de.....	€
-un solde négatif de restes à réaliser de	39 523.69 €

1 - Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- **à titre obligatoire :**

- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) en totalité soit : **17 126.39 €** Le solde disponible est affecté comme suit :
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **160 760.27 €**

2 - Décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté)

Annule et remplace la délibération prise en séance du 26 juin 2018.

Délibéré par le Conseil Communautaire
A Salbris, le 26 novembre 2018
Le Président, Olivier PAVY



Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTE

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 1 (Madame Agnès THIBAUT pour cause de retrait de la CCSR)

Date de la convocation : 19 novembre 2018